

# DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

### CONVOCATION

Date:
02/11/2022
Envoi le:
08/11/2022
Publication le:
08/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

### Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 21
Absents : 08
Pouvoirs : 07
Votants : 27

# Etaient présents:

# Adjoints:

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN.

Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND (n'a pas pris part au vote).

## Conseillers municipaux:

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MENORET, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,

Messieurs Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Eric GUILMET.

## Absents excusés:

Messieurs Eric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

## Absents:

Madame / Monsieur /

# Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Eric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur le Maire, Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Monsieur Eric GUILMET,

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN,

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER,

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN.

Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ, Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

### Secrétaire de séance :

Madame Martine BOURDIN.

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le

ID: 037-213701394-20221115-DEL\_15112022\_5-DE

SLOW

*8080808068806880* 

### DEL N°15-11-2022/05 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UN ADJOINT AU MAIRE A LA **REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lundi 10 octobre dernier, Monsieur Gilles FERRAND Adjoint au Maire délégué à la culture a représenté la commune à une rencontre sur le dispositif Projets Artistiques et Culturels de Territoire (PACT) à l'Hôtel de Région à Orléans (45).

Dans le cadre de ce déplacement et s'agissant d'un mandat spécial, Monsieur FERRAND a engagé des frais qu'il convient de lui rembourser conformément aux dispositions de l'article L.2123-18 du CGCT.

Frais kilométriques (aller/retour): 256 km X 0.41€ = 104.96€

❖ Frais d'autoroute : 29.80€

❖ Frais de stationnement : 6.30€

Soit un total de 141.06€

L'objet de la délibération est :

1°: de confirmer que dans le cadre de ce déplacement Monsieur FERRAND était de fait titulaire d'un mandat spécial

2°: de prévoir le remboursement des frais engagés par Monsieur FERRAND tels qu'exposés cidessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

CONFIRME que dans le cadre de ce déplacement Monsieur FERRAND était de fait titulaire d'un mandat spécial.

APPROUVE le remboursement des frais engagés par Monsieur FERRAND tels qu'exposés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

P/Le Maire Et par délégation Le Directeur Général des Services

Gérard PERRIER

Madame Martine BOURDIN

Première Adjointe au Maire

Par sa transmission en Préfecture le 2 4 NOV. 2022

Et sa publication le site internet de la commune le : 2.4.40\...2022

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022 SLOW

Publié le

ID: 037-213701394-20221115-DEL\_15112022\_5-DE